

Projet d'agrandissement du Port de Québec : pharaonique, dangereux et inutile

Le dimanche 26 mars 2017, Christian Simard, directeur général de Nature Québec, invité par le GIRAM à donner une conférence publique, a livré à ses auditeurs un résumé des informations contenues dans le volumineux rapport produit par son organisme et déposé à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE). Ce rapport contient les évaluations de nombreux experts reconnus dans leur domaine respectif. Il est consultable sur le site de Nature-Québec [Beauport2020Nature Québec](#).

Les principaux constats sont les suivants :

- Il y a manque d'information concernant le contenu du projet Beauport 2020 — dont une partie trop limitée est objet d'évaluation.
- L'utilisation pour l'entreposage et le transbordement de matières dangereuses comme le pétrole, les carburants et d'autres produits chimiques présente des risques sous-évalués par l'APQ. Ces activités sont toujours accompagnées d'un risque de déversement, de contamination, d'incendie ou d'explosion. Une des particularités du Port de Québec est d'être à proximité d'une zone à forte densité de population (2 800 à 6 000 habitants/km² pour les secteurs de La Cité Limoilou et Beauport), ce qui implique un facteur de risque décuplé pour la santé et la sécurité humaine : un constat qui a d'ailleurs été relevé à plusieurs reprises au cours des séances d'information tenues par l'ACÉE, en février dernier, auxquelles GIRAM a participé.
- La construction de sept réservoirs de vrac liquide à l'arrière du quai multifonctionnel prévu signifie que l'Administration du port de Québec (APQ) envisage une hausse des activités de transbordement et d'entreposage de matières, dangereuses, une fois le projet entré dans sa phase d'exploitation.
- Il y a conflit évident du projet avec les usages récréatifs de la baie de Beauport. Le projet Beauport 2020 minera inévitablement une partie de l'activité récréotouristique de la région de Québec, sans compter que la plage de la baie de Beauport devra arrêter ses activités pendant les trois années nécessaires à la construction du projet. Il est en effet assez difficile d'imaginer que les activités de navigation de plaisance, de plage et de baignade puissent y être maintenues, alors qu'on procédera au remblaiement de 17,9 hectares à même le fleuve, au brassage de sédiments, à la construction de brises lames, de réservoirs et d'infrastructures portuaires. Même lors de la phase d'exploitation, on voit mal comment les usages récréatifs pourront cohabiter avec le transbordement de matières dangereuses.
- Par ailleurs, malgré les inquiétudes répétées de citoyens à cet égard, le promoteur n'a pas pris la peine d'analyser les retombées de poussières liées à ses activités. En effet, ces poussières composées de particules plus grossières, qui ont tendance à retomber sur des surfaces proches, ne sont pratiquement pas mentionnées dans

l'étude d'impact — sauf à la phase de construction — bien qu'elles puissent être dommageables pour la santé et les bâtiments.

- Quant au processus d'évaluation du projet par l'ACÉE, Nature Québec se désole que l'on ait opté pour un simple examen technique par des fonctionnaires de ministères plutôt qu'une vraie Commission d'enquête comme cela doit être dans les cas de dossiers importants comme Beauport 2020.

C'étaient donc quelques-uns des constats qui ont mené Christian Simard à qualifier ce projet *d'injustifié et à risques... pour le fleuve, les habitats et les résidents de Québec.*

Quelques participants bien informés à la conférence ont également fait état

- du massacre inqualifiable pour les paysages de Québec
- de l'impossibilité absolue de procéder à des transbordements sans émanations comme le prétend l'APQ
- des fondements erronés de l'analyse des retombées économiques de ce projet pour Québec et le Québec.

Le GIRAM en appelle à une levée de boucliers.